



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**ORDRE DU JOUR – Séance du 7 avril 2015**

- 1 - URBANISME - PLUI- Transfert de la compétence – Modifications des statuts de Dinan Communauté**
- 2 – FINANCES – Budget général et budgets annexes – Comptes de gestion de l'exercice 2014**
- 3 – FINANCES – Budget général et budgets annexes – Comptes administratifs de l'exercice 2014**
- 4 – FINANCES – Budget général – Affectation du résultat de clôture 2014**
- 5 – FINANCES – Budget primitif 2015- Budget général**
- 6 – FINANCES- Fixation du taux des taxes directes locales pour 2015**
- 7 – FINANCES- Admissions en non valeur**
- 8 – MONUMENTS HISTORIQUES- Rempart de la promenade de la duchesse Anne**
- 9 – AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Demande de subventions**
- 10 - LOGEMENT – Résidence *Surcouf* – Vente d'un appartement (bâtiment A lot n° 6)**
- 11 - MARCHES PUBLICS – Fourniture de carburants – Constitution d'un groupement de commandes**
- 12 - COMMISSIONS MUNICIPALES – Composition**



Affaire n° 1 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le 7 Avril**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS :** Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

**ETAIENT EXCUSES :** Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

\*  
\* \*

**OBJET / URBANISME - PLUI- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE – MODIFICATION DES STATUTS DE DINAN COMMUNAUTÉ**

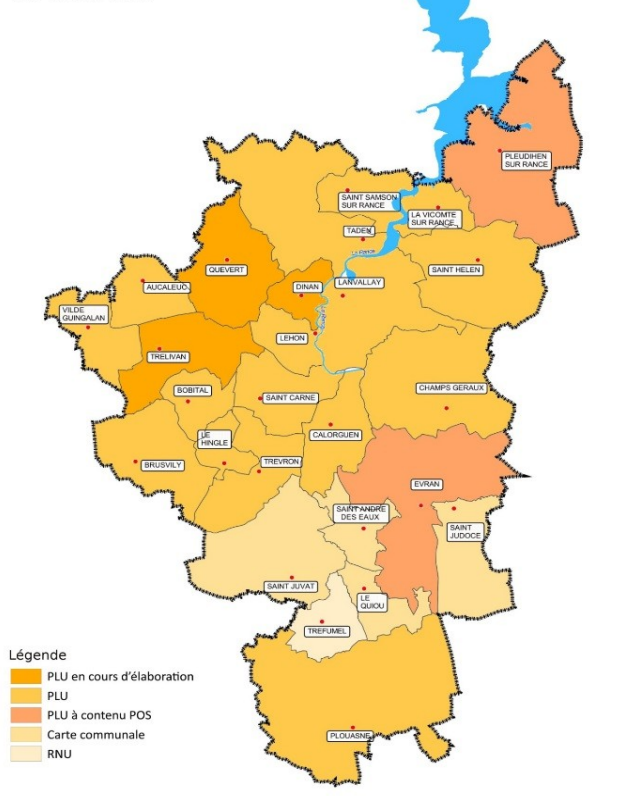
Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) entraîne le transfert automatique, en mars 2017, de la compétence en matière de Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu, et de carte communale, sauf si une minorité de blocage empêche ce transfert (25% des communes représentant 20% de la population de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Cette loi indique aussi, que les communes qui possèdent un Plan d'occupation des sols doivent avoir délibéré avant fin 2015 pour l'élaboration d'un PLU, sinon celles-ci seront contraintes d'appliquer le Règlement National de l'Urbanisme (RNU).

A l'échelle du Pays de Dinan, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été rendu opposable le 20 septembre 2014. A compter de cette date, les communes disposent d'un délai de 3 ans pour mettre leur document d'urbanisme en compatibilité.

**Documents d'urbanisme  
sur Dinan Communauté  
en mai 2014**



A l'échelle de Dinan Communauté, un Programme Local de l'Habitat (PLH) a été approuvé en 2012, avec un objectif de croissance démographique important se traduisant par une production de 290 logements neufs/an.

Sur les 26 communes de Dinan Communauté :

- 17 communes possèdent un PLU ;
- 2 communes disposent d'un PLU à contenu POS (Plan d'Occupation du sol) ;
- 4 communes sous soumises à carte communale ;
- 1 commune est du ressort du RNU (Règlement National de l'Urbanisme) ;
- 1 commune vient d'approuver son PLU ;
- 2 communes ont une procédure de révision générale en cours.

20 communes disposent donc d'un PLU, ou sont en passe de s'en doter d'un. Cette bonne couverture en document d'urbanisme montre l'intérêt que les élus portent à la maîtrise du développement de leur urbanisation.

Certains PLU, malgré des modifications ou des révisions simplifiées récentes, vont arriver durant ce mandat, au bout des 10 ans de leur vie. Seules 5 communes ont ou sont en cours d'intégrer les objectifs du PLH dans leurs documents d'urbanisme locaux.

Ils sont par ailleurs peu nombreux à être compatibles avec les objectifs de réduction de la consommation foncière inscrits dans le SCoT. En effet, la majeure partie des PLU datent de 2006-2008 et affichent des objectifs de développement plus importants que ceux annoncés dans le SCoT.

Cet état des lieux montre bien l'importance des procédures de révision générale de PLU qui vont devoir être menées durant ce mandat. A cela s'ajoute un contexte financier particulièrement difficile pour les finances locales à venir. Toutes ces révisions auront un coût important pour les communes et Dinan Communauté (qui subventionne les mises en compatibilité au PLH) alors que, en parallèle, l'Etat va considérablement réduire ses dotations aux collectivités (moins 11 milliards d'euros d'ici 2017).

L'élaboration d'un PLU traduirait donc la volonté de chacune des communes de notre intercommunalité de maîtriser son développement en travaillant de concert pour la traduction d'un projet de territoire, en mutualisant véritablement l'ingénierie et optimisant les moyens financiers à déployer, le tout, en portant une attention particulière au contexte économique et financier actuel et futur de nos collectivités.

Au-delà de ces aspects, plusieurs réflexions stratégiques qui sont en cours ou vont être lancées, sur plusieurs thématiques : tourisme, économie, assainissement..., pourront être intégrées au PLU et constitueraient un document d'ensemble cohérent au service de notre projet de territoire.

La rencontre de l'ensemble des communes de Dinan Communauté début juillet 2014, a amorcé la réflexion autour de l'élaboration d'un PLU intercommunal.

Une Conférence des Maires a été organisée au mois de décembre dernier, durant laquelle sont intervenus deux Présidents d'intercommunalité (Communauté de Communes de Saint James et Flers Agglomération) qui ont témoigné de l'expérience de mise en œuvre d'un PLUi dans leur intercommunalité.

En janvier, s'est engagé un travail autour des modalités de gouvernance afin de garantir la co-construction et la place de chaque Maire et Conseil Municipal, durant l'élaboration du PLUi ainsi que son suivi.

Ce travail issu des propositions et travaux des Conférence des Maires des 19 Janvier et 2 février 2015 a permis d'aboutir à un document cadre sur les règles de la gouvernance (joint en annexe). Ce document reste amendable durant l'élaboration du PLUi par validation en comité de pilotage.

\*

\* \*

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert de compétences ;

Vu l'article L.5214-16 I-1° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des communautés de communes ;

Vu la délibération du Conseil de Dinan Communauté en date du 2 mars 2015 ;

Suite à la réunion de la commission Urbanisme en date du 25 mars 2015.

Il vous est proposé :

- 1) d'approuver le transfert de la compétence en matière de Plan Local de l'Urbanisme, de document en tenant lieu, et de carte communale à Dinan Communauté et la modification des statuts de Dinan Communauté par l'ajout de la compétence Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal ;
- 2) d'approuver les modalités de la gouvernance pour l'élaboration d'un PLUi (annexe n°1)
- 3) de désigner Mr le Maire et Mme l'Adjointe à l'urbanisme comme référents appelés à siéger dans les instances d'élaboration du PLUi.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN.



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil quinze, le 7 Avril**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

\*  
\* \*

**FINANCES – Budget général et budgets annexes – Comptes de gestion de l'exercice 2014**

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le compte de gestion du receveur est le document de synthèse qui rassemble tous les comptes qui ont fait l'objet de mouvements au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget ;
- et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Il présente les résultats de l'exercice et doit être produit au Maire avant le 1<sup>er</sup> juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes.

- 1- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIUO, Receveur Municipal, au titre de l'année 2014, pour le **budget général de la Ville de DINAN**, donne les résultats budgétaires suivants :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
<b>RECETTES</b>	4 828 958,24 €	14 284 476,85 €
<b>DEPENSES</b>	4 908 497,40 €	13 099 869,27 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>		
<i>Excédent</i>		1 184 607,58 €
<i>Déficit</i>	79 539,16 €	

Les résultats d'exécution du budget principal sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2013	Part affectée à l'investissement : exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
<b>Investissement</b>	- 819 736,14 €	1 €	- 79 539,16 €	- 899 275,30 €
<b>Fonctionnement</b>	2 046 559,30 €	1 436 383,58 €	1 184 607,58 €	1 794 783,10 €

2- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIUO, Receveur Municipal, au titre de l'année 2014 pour le **budget annexe des parkings souterrains**, donne les résultats budgétaires suivants :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
<b>RECETTES</b>	332 265,64 €	709 539,42 €
<b>DEPENSES</b>	326 809,68 €	650 665,06 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>		
<i>Excédent</i>	5 455,96 €	58 874,36 €
<i>Déficit</i>		

Les résultats d'exécution du budget annexe des parkings souterrains sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2013	Part affectée à l'investissement : exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
<b>Investissement</b>	- 675 327,25 €	1 €	5 455,96 €	- 669 871,29 €
<b>Fonctionnement</b>	733 113,57 €	0 €	58 874,36 €	791 987,93 €

3- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIUO, Receveur Municipal, au titre de l'année 2014 pour le **budget annexe du service de transport urbain**, donne les résultats budgétaires suivants :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
<b>RECETTES</b>	12 291,98 €	76 681,89 €
<b>DEPENSES</b>	15 068,75 €	94 787,88 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>		
<i>Excédent</i>	2 776,77 €	18 105,99 €
<i>Déficit</i>		

Les résultats d'exécution du budget annexe Transport urbain sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2013	Part affectée à l'investissement : exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
<b>Investissement</b>	- 26 714,00 €	1 €	- 2 776,77 €	- 29 490,77 €
<b>Fonctionnement</b>	66 545,99 €	0 €	- 18 105,99 €	48 440,00 €

- 4- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIOU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2014 pour le budget annexe du **camping municipal**, donne les résultats budgétaires suivants :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
<b>RECETTES</b>	10 560,75 €	35 974,14 €
<b>DEPENSES</b>	0 €	37 537,45 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>		
<i><b>Excédent</b></i>	10 560,75 €	
<i><b>Déficit</b></i>		1 563,31 €

Les résultats d'exécution du budget annexe du camping municipal sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2013	Part affectée à l'investissement : exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
<b>Investissement</b>	8 203,74 €	0 €	10 560,75 €	18 764,49 €
<b>Fonctionnement</b>	8 987,69 €	8196,26 €	1 997,44 €	- 771,88 €

- 5- Le compte de gestion dressé par Mme Anne COLLIOU, Receveur Municipal, au titre de l'année 2014 pour le budget annexe du **Port de plaisance**, donne les résultats budgétaires suivants :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
<b>RECETTES</b>	43 890,55 €	54 872,70 €
<b>DEPENSES</b>	0 €	35 244,66 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>		
<i><b>Excédent</b></i>	43 526,27 €	19 628,04 €
<i><b>Déficit</b></i>		

Les résultats d'exécution du budget annexe du camping municipal sont conformes aux résultats du Compte Administratif :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2013	Part affectée à l'investissement : exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
<b>Investissement</b>	94 494,61 €	0 €	43 526,27 €	138 020,88 €
<b>Fonctionnement</b>	38 395,94 €	38 395,94 €	19 2628,04€	19 2628,04 €

Par ailleurs, les vérifications du compte de gestion ont porté sur les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 26 mars 2015,

Il vous est proposé d'approuver le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2014, en ce qui concerne le budget général ainsi que les budgets annexes des parkings de l'Hôtel de Ville et du centre historique, des transports urbains, du camping et du port de plaisance.

\*

\* \*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par **26 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU) **et 7 ABSTENTIONS** (Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER) d'approuver le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'année 2014, en ce qui concerne le budget général ainsi que les budgets annexes des parkings de l'Hôtel de Ville et du centre historique, des transports urbains, du camping et du port de plaisance.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN.





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le 7 Avril**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

\*  
\* \*

**FINANCES – Budget général et budgets annexes – Comptes administratifs de l'exercice 2014.**

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Présidente de séance : Cécile PARIS

Le compte administratif est présenté chaque année par le Maire au Conseil Municipal (art L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales), avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

C'est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin :

- d'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ;
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des mandats de paiement correspondant à chaque article budgétaire.

**Compte administratif du budget général 2014**

Le détail des résultats est le suivant :

<b>Section de Fonctionnement :</b>			
	dépense	recettes	résultat
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	13 099 869,27	14 284 476,85	1 184 607,58
reports de l'exercice N-1		610 175,52	610 175,52
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>13 099 869,27</b>	<b>14 894 652,37</b>	<b>1 794 783,10</b>
<b>Section d'Investissement :</b>			
	dépense	recettes	résultat
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	4 908 497,40	4 828 958,24	- 79 539,16
reports de l'exercice N-1	819 736,14		- 819 736,14
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>5 728 233,54</b>	<b>4 828 958,24</b>	<b>- 899 275,30</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	<b>739 634,89</b>	<b>278 688,24</b>	<b>- 460 946,65</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>6 467 868,43</b>	<b>5 107 646,48</b>	<b>- 1 360 221,95</b>
<b>Résultat global Budget Commune :</b>			
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>19 567 737,70</b>	<b>20 002 298,85</b>	<b>434 561,15</b>

Le résultat fait donc apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de **1 794 783,10 €** ;
- un déficit de **899 275,30 €** en section d'investissement.

### **Compte administratif 2014 du budget annexe des Parkings de l'Hôtel de Ville et du Centre historique**

<b>Section de Fonctionnement :</b>			
	dépense	recettes	résultat
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	650 665,06	709 539,42	58 874,36
reports de l'exercice N-1	-	733 113,57	733 113,57
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>650 665,06</b>	<b>1 442 652,99</b>	<b>791 987,93</b>
<b>Section d'Investissement :</b>			
	dépense	recettes	résultat
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	326 809,68	332 265,64	5 455,96
reports de l'exercice N-1	675 327,25	-	- 675 327,25
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>1 002 136,93</b>	<b>332 265,64</b>	<b>- 669 871,29</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	<b>8 747,48</b>	<b>-</b>	<b>- 8 747,48</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>1 010 884,41</b>	<b>332 265,64</b>	<b>- 678 618,77</b>
<b>Résultat global Budget annexe Parkings :</b>			
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>1 661 549,47</b>	<b>1 774 918,63</b>	<b>113 369,16</b>

Le résultat fait donc apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de **791 987,93 €**,
- un déficit de **678 618,77 €** en section d'investissement.

## Compte administratif 2014 du budget annexe du Service des transports urbains

<b>Section de Fonctionnement :</b>	<b>dépense</b>	<b>recettes</b>	<b>résultat</b>
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	<b>94 787,88</b>	<b>76 681,89</b>	<b>- 18 105,99</b>
reports de l'exercice N-1	-	<b>66 545,99</b>	66 545,99
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>94 787,88</b>	<b>143 227,88</b>	<b>48 440,00</b>
<b>Section d'Investissement :</b>			
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	<b>15 068,75</b>	<b>12 291,98</b>	<b>- 2 776,77</b>
reports de l'exercice N-1	<b>26 714,00</b>	-	- 26 714,00
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>41 782,75</b>	<b>12 291,98</b>	<b>- 29 490,77</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	-	-	-
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>41 782,75</b>	<b>12 291,98</b>	<b>- 29 490,77</b>
<b>Résultat global Budget annexe Transport :</b>			
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>136 570,63</b>	<b>155 519,86</b>	<b>18 949,23</b>

Le résultat fait donc apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de **48 440,00 €**,
- un déficit de **29 490,77 €** en section d'investissement.

## Compte administratif 2014 du budget annexe du Camping municipal

<b>Section de Fonctionnement :</b>	<b>dépense</b>	<b>recettes</b>	<b>résultat</b>
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	<b>37 537,45</b>	<b>35 974,14</b>	<b>- 1 563,31</b>
reports de l'exercice N-1	-	<b>791,43</b>	791,43
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>37 537,45</b>	<b>36 765,57</b>	<b>- 771,88</b>
<b>Section d'Investissement :</b>			
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	-	<b>10 560,75</b>	<b>10 560,75</b>
reports de l'exercice N-1	-	<b>8 203,74</b>	8 203,74
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	-	<b>18 764,49</b>	<b>18 764,49</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	-	-	-
<b>RESULTAT CUMULE</b>	-	<b>18 764,49</b>	<b>18 764,49</b>
<b>Résultat global Budget annexe camping :</b>			
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>37 537,45</b>	<b>55 530,06</b>	<b>17 992,61</b>

Le résultat fait donc apparaître :

- un déficit en section de fonctionnement d'un montant de **771,88 €**,
- un excédent cumulé de **18 764,49 €** en section d'investissement.

### **Compte administratif 2014 du budget annexe du Port de plaisance**

<b>Section de Fonctionnement :</b>			
	<b>dépense</b>	<b>recettes</b>	<b>résultat</b>
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	<b>35 244,66</b>	<b>54 872,70</b>	<b>19 628,04</b>
reports de l'exercice N-1	-	-	-
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>35 244,66</b>	<b>54 872,70</b>	<b>19 628,04</b>
<b>Section d'Investissement :</b>			
réalisations de l'exercice (mandats et titres)		<b>43 526,27</b>	<b>43 526,27</b>
reports de l'exercice N-1	-	<b>94 494,61</b>	94 494,61
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	-	<b>138 020,88</b>	<b>138 020,88</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	-	<b>47 700,00</b>	47 700,00
RESULTAT CUMULE	-	<b>185 720,88</b>	<b>185 720,88</b>
<b>Résultat global Budget annexe Port :</b>			
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>35 244,66</b>	<b>240 593,58</b>	<b>205 348,92</b>

Le résultat fait donc apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement d'un montant de **19 628,04 €**,
- un excédent cumulé de **185 720,88 €** en section d'investissement.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 26 mars 2015,  
Vu l'approbation par le Conseil Municipal du compte de gestion du Receveur Municipal,  
Il vous est proposé d'adopter le compte administratif 2014 du budget général ainsi que des budgets annexes des parkings de l'Hôtel de Ville et du centre historique, des transports urbains, du camping et du port de plaisance.

\*

\* \*

Aucune voix ne s'étant prononcée contre, les Comptes administratifs de l'exercice 2014 du Budget général et des budgets annexes sont adoptés.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN.



Affaire n° 4 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le 7 Avril**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

\*  
\* \*

**FINANCES – Budget général – Affectation du résultat de clôture 2014**

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le résultat de fonctionnement est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice 2014
- du résultat reporté 2013

Il est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif. Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Le vote préalable du compte administratif, intervenu en séance ce jour, constate un résultat de clôture de l'exercice 2014, pour le budget principal, positif faisant apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 794 783,10 €.

Il est donc proposé d'affecter une partie de cet excédent en Investissement, pour couvrir le besoin de financement de la section Investissement issu de l'exercice 2014, et de maintenir le solde en fonctionnement pour abonder l'épargne brute constituant l'autofinancement, comme suit :

résultat de fonctionnement antérieur reporté 2013		610 175,52
résultat de fonctionnement dégagé en 2014		1 184 607,58
<b>résultat global de clôture de fonctionnement au 31/12/2014</b>		<b>1 794 783,10</b>
<b>1 - affectation obligatoire</b>		
au besoin de financement de la section d'Investissement (R1068) :		- <b>750 046,43</b>
au titre du solde d'exécution reporté de 2013		- 209 560,62
au titre du solde des réalisations de 2014		- 79 539,16
au titre du solde des restes à réaliser 2014		- 460 946,65
<b>2 - Solde disponible</b>		
maintien à l'excédent antérieur reporté (R002) :		<b>1 044 736,67</b>
dont maintien du résultat de fonctionnement antérieur reporté 2013		610 175,52
et report du solde d'exécution de 2014		434 561,15

Il vous est proposé :

- de transférer en section Investissement : 750 047 €
- et de maintenir en section de Fonctionnement 1 044 736.10 €, afin d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune.

\*

\* \*

Suite à la réunion de Commission des finances en date du 26 mars 2015 ;  
Il vous est proposé d'adopter ces dispositions.

\*

\* \*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par **26 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU) **et 7 ABSTENTIONS** (Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER) d'adopter l'affectation des résultats proposée.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le 7 Avril**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir à Mr JOUINEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

\*  
\* \*

**OBJET / FINANCES – Budget primitif 2015- Budget général et budgets annexes**

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

**I - LE BUDGET GENERAL**

Le Budget Primitif 2015 s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires présentées lors du débat en conseil municipal, le 24 février dernier.

Le budget global 2015 pour la Commune s'élève en dépenses à 24 739 541,19€ et en recettes à 24 739 541,34€, contre 24 357 737,18€ au budget primitif 2014 :

- la section de fonctionnement s'élève à 15 172 236,00€ en dépenses et 15 172 236,10€ en recettes et dégage une épargne brute de 1 769 236 €.
- la section d'investissement s'élève à 9 567 305,19€ en dépenses et 9 567 305,24€ en recettes.

Une fois le capital de dette remboursé, l'autofinancement net permet de participer à hauteur de 303 236 € au financement du programme d'investissement inscrit en dépenses nouvelles pour un volume de 2 046 005 €.

En outre, l'excédent de fonctionnement issu de la réalisation des dépenses et des recettes au titre de l'année 2014, d'un montant de 1 794 783,10 €, a été affecté pour partie en section d'investissement, afin de financer le besoin de la section d'Investissement clôturée au 31/12/2014.

Les recettes propres (1 894 458 €), les subventions (707 939 €) et le recours théorique à l'emprunt (413 982 €) constituent le bouclage du financement de l'investissement.

Le rapport de présentation analyse les données du Budget Primitif 2015 en mouvements réels. Le lien entre les données budgétaires (inscrites dans le budget) et les données réelles est retracé dans le document budgétaire joint.

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**A) Une stabilisation des recettes de fonctionnement**

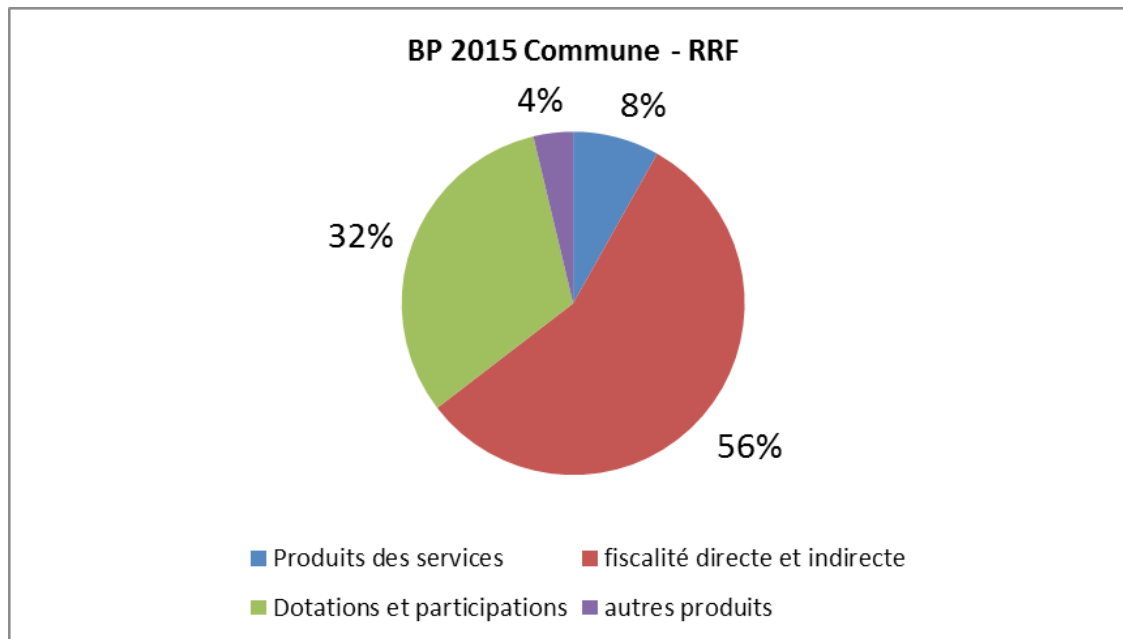
Les recettes de fonctionnement comprennent les recettes réelles et les recettes d'ordre entre sections.

Evolution des recettes :

	<b>BP 2014</b>	<b>CA 2014</b>	<b>BP 2015 (€)</b>	<b>Evolution BP 15/CA14</b>
013 Atténuations de charges	305 000	222 660	293 000	34,73%
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 030 824	1 131 156	1 147 000	1,40%
73 Impôts et taxes	7 758 000	7 647 150	7 895 000	3,25%
74 Dotations, subventions et participations	4 665 000	4 740 752	4 435 000	-6,03%
75 Autres produites de gestion courante	195 000	200 496	207 000	3,24%
<b>Total Recettes de gestion des services</b>	<b>13 953 824</b>	<b>13 942 215</b>	<b>13 977 500</b>	<b>0,45%</b>
76 produits financiers	1 000	/	/	
77 produits exceptionnels	46 000	182 343	18 000	-90,13%
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>14 000 824</b>	<b>14 124 558</b>	<b>13 995 500</b>	<b>-0,72%</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	182 000	159 919	132 000	-17,46%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>14 182 824</b>	<b>14 284 477</b>	<b>14 127 500</b>	<b>-0,91%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent globalement ainsi :





## 1- Les impôts et taxes

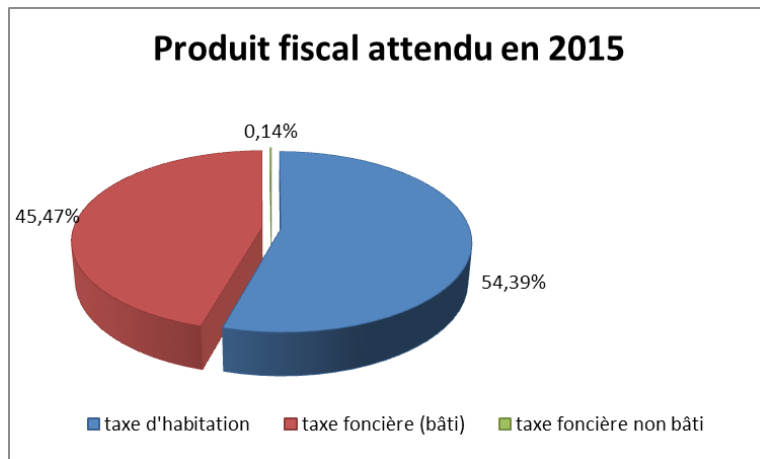
### a- La fiscalité directe locale

Les bases augmentent de deux manières : de manière nominale par la loi de finances (+ 0,9% en 2015) et physique (nouvelles constructions, réhabilitation de logements,...). Les bases fiscales ont été notifiées pour l'année 2015, et permettent donc d'évaluer le produit fiscal attendu avec un maintien des taux en vigueur :

L'évolution des bases prévisionnelles est en moyenne de 1,8 % (0,9 % en revalorisation nominale et 0,9% en évolution physique).

taxe	bases d'imposition de 2014	base d'imposition prévisionnelle pour 2015	évol
taxe d'habitation	14 885 931	15 079 000	1,30%
taxe foncière (bâti)	12 685 511	12 979 000	2,31%
taxe foncière non bâti	18 318	18 500	0,99%

Le produit fiscal attendu s'élève à **5 480 583 €**. Il se répartit comme suit entre les 3 taxes, sur la base d'un maintien des taux en vigueur :



L'abattement général à la base de 5% est conservé. Il vient s'ajouter aux abattements légaux pour charges de famille (10% pour chacune des deux premières personnes à charge et 15% pour chacune des personnes suivantes) et à l'abattement spécial personnes handicapées (10%).

### b- Les allocations compensatrices

Les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi sont compensées par l'Etat et actualisées selon les dispositions de la loi de finances pour 2015.

Pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties, il s'agit de compensations des exonérations accordées à certaines personnes de condition modeste. Ces allocations sont égales au produit des bases exonérées en 2014 multiplié par le taux de taxe d'habitation ou de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1991.

Le montant des allocations compensatrices à prendre en compte au BP 2015 s'élève au total à **440 500 €**, répartis comme suit :

Allocation compensatrice		BP 2014	CA 2014	BP 2015
74833	Etat - compensation au titre de la taxe professionnelle	36 000 €	36 423,00 €	24 000 €
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	19 400 €	19 406,00 €	16 500 €
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	304 000 €	304 647,00 €	400 000 €

### c- La fiscalité indirecte

Elle est constituée des différents droits et taxes institués par le Conseil Municipal, ainsi que la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

	BP 2014	CA 2014	BP 2015
taxes funéraires	3 000 €	4 513,40 €	4 300 €
droits de place	180 000 €	187 226,34 €	182 000 €
droits de stationnement	477 100 €	499 755,00 €	540 000 €
autres taxes	20 200 €	22 354,17 €	22 000 €
taxe sur l'électricité	250 000 €	260 868,64 €	270 000 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	460 000 €	390 035,21 €	400 000 €

## 2- Les dotations et participations de l'Etat

### a- Les dotations de l'Etat aux collectivités

La Dotation Globale de Fonctionnement est composée dotations suivantes :

- la dotation forfaitaire (DF) ;
- la dotation de solidarité urbaine (DSU) ;
- la dotation de solidarité rurale (DSR) ;
- la dotation nationale de péréquation (DNP).

L'enveloppe nationale de la DGF a été fixée en 2015 à 36,6 milliards d'euros (Md€), contre 40,1 Md€ en 2014. Elle est principalement affectée par deux mouvements annoncés :

- le prélèvement de 3,67 Md€ au titre de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques, qui vient s'ajouter à la contribution de 1,5 Md€ imputée en 2014 ;
- un abondement de 163,5 millions d'euros (M€) pour financer une partie de la hausse de la péréquation interne à la DGF (DSU, DSR, DNP et péréquation des départements).

La Dotation Forfaitaire 2015 est donc en diminution de 3,51 Md€, soit – 8,8%, répartie entre les 3 catégories de collectivités : Communes et EPCI –bloc communal, Départements et Régions.

Pour DINAN, alors que les montants des dotations n'ont pas été notifiés à ce jour, il est toutefois possible d'estimer la baisse de la dotation forfaitaire (évaluation de la contribution au redressement des déficits publics de 356 000 € pour l'année 2015). Pour les autres dotations, et faute de notifications reçues de l'Etat, nous reconduisons les montants perçus l'an dernier.

<b>Estimation de la DGF</b>			
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
dotation forfaitaire	3 081 587	2 992 352	2 738 556
		-2,90%	-8,48%
dotation de solidarité urbaine	479 665	485 901	485 901
		1,30%	0,00%
dotation de solidarité rurale	278 695	293 966	293 966
		5,48%	0,00%
dotation nationale de péréquation	196 037	217 768	217 768
		11,09%	0,00%
<b>DGF TOTALE</b>	<b>4 035 984</b>	<b>3 989 987</b>	<b>3 736 191</b>
		-1,14%	-6,36%

#### **b- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).**

Le FPIC, fonds de péréquation horizontale, a été mis en place par la loi de finances de 2012. Le montant perçu en 2014 a été de 115 000 €.

En l'absence d'information sur le montant global attribué à Dinan Communauté et sur le mode de répartition qui sera soumis au vote des conseillers communautaires en juin 2015, il est préférable de n'inscrire que 110 000 € au BP 2015.

#### **c- La dotation de compensation de Dinan Communauté.**

L'attribution de compensation de taxe professionnelle est inscrite à hauteur de 884 000 € (montant versé en 2014 : 884 197,56 €).

#### **d- Les subventions Etat – Région – Conseil Général – CAF.**

Elles sont regroupées au compte 747 et correspondent :

- à la prise en charge par l'Etat des contrats aidés (contrats d'avenir) : 15 000 € ;
- à la dotation pour le recensement de la population : 2 500 € ;
- au remboursement des frais pour l'organisation des élections : 8000 € ;
- aux subventions allouées par DRAC au titre des Villes d'Art et Histoire et pour l'inventaire des collections : 22 000 € ;
- à l'aide financière pour le chargé de mission Quartiers Prioritaires : 5 000 € ;
- à la prime du Conseil Régional pour l'embauche d'un apprenti : 2 000 € ;
- au remboursement par le Conseil Général des travaux effectués dans les collèges : 23 000 € ;
- au remboursement par le Syndicat Départemental de l'Energie 22 (SDE): 6 000 € ;
- à la participation de Dinan Communauté à la construction du CREC (jusqu'en 2018) : 160 000 €.

### 3- Les produits de l'exploitation et du domaine

Par délibération en date du 18 décembre 2015, les tarifs des services facturés ont été augmentés en moyenne de 1%. On peut aussi attendre des recettes en augmentation, notamment pour :

- les entrées dans les Monuments Historiques ;
- les différentes occupations du domaine public (déménagements, cirques, stationnement) ;
- les accueils de loisirs et les services périscolaires (restauration scolaire,...) ;
- les locations de matériel ;
- les revenus des immeubles.

Par ailleurs, le remboursement des frais de mise à disposition d'équipements ou de personnel aux tiers, va être réévalué.

Les crédits prévus au budget primitif pour les autres produits de gestion des services sont ainsi évalués :

	<b>BP 2014</b>	<b>CA 2014</b>	<b>BP 2015</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 030 824,48 €	1 131 156,28 €	1 147 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	195 000,00 €	200 496,20 €	207 000 €

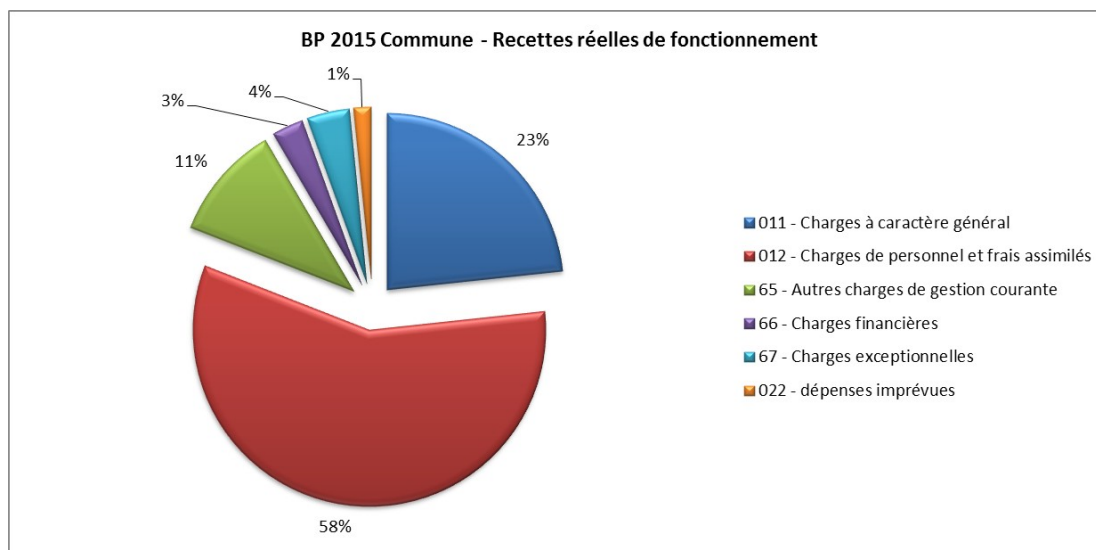
### **B- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Le budget prévisionnel 2015 est marqué par une volonté marquée de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Cela se confirme par leur baisse de 1,56% entre 2014 et 2015.

Il convient de comparer des informations similaires, comme le sont les prévisions budgétaires entre elles, et non des prévisions budgétaires à des dépenses réalisées qui seront nécessairement inférieures aux crédits votés :

	BP+DM 2013	BP+DM2014	évol N/N-1	BP 2015 (€)	Evol N/N-1
011 Charges à caractère général	3 718 792	3 465 200	-6,82%	2 957 000	-14,67%
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 776 960	7 087 930	4,59%	7 310 000	3,13%
014 Atténuations de produits		1 000		3 000	200%
65 Autres charges de gestion courante	1 430 830	1 495 600	4,53%	1 350 000	-9,74%
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>11 926 582</b>	<b>12 049 730</b>	<b>1,03%</b>	<b>11 620 000</b>	<b>-3,57%</b>
66 charges financières	533 000	511 000	-4,13%	370 000	-27,59%
67 Charges exceptionnelles	1 542 882	628 270	-59,28%	500 000	-20,49%
022 Dépenses imprévues				200 000	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>14 002 464</b>	<b>13 189 000</b>	<b>5,81%</b>	<b>12 690 000</b>	<b>-3,78%</b>
023 Virement à la section d'investissement	868 802	926 000	6,58%	1 769 236	25,17%
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 640 702</b>	<b>1 604 000</b>	<b>-2,24%</b>	<b>2 482 236</b>	<b>16,71%</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>15 643 166</b>	<b>14 793 000</b>	<b>-5,43%</b>	<b>15 172 236</b>	<b>-1,56%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de - 3,78 %, et les dépenses de gestion des services de - 3,57 %.



### 1 – Les charges à caractère général

Il a été demandé aux différents services de la ville de réaliser des économies substantielles, de l'ordre de 10% par rapport à 2014.

Par ailleurs, certains postes ont été réévalués, en fonction du réalisé 2014 et des prévisions de réalisation pour l'année 2015 :

**a - Compte 60 – Fournitures :**

		BP 2014	BP 2015	évol
<b>cpte 60</b>	<b>FOURNITURES</b>	<b>1 635 290</b>	<b>1 331 500</b>	- 303 790
				-18,58%

Ce compte est utilisé pour l'acquisition de denrées, fournitures, petit matériel et pour la consommation de combustibles : eau, gaz, électricité ...

Il enregistre une diminution de 18,58 % par rapport au prévisionnel 2014, notamment du fait des postes suivants :

Énergie - Électricité	- 159 680 €
Carburants	- 52 850 €
Fournitures administratives	-11 740 €
Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	-14 100 €
Autres matières et fournitures	-74 341 €

**b- Comptes 61 et 62 – Charges des services extérieurs :**

		BP 2014	BP 2015	évol
<b>cptes 61-62</b>	<b>CHARGES DES SERVICES</b>	<b>1 769 570</b>	<b>1 565 800</b>	- 203 770
	EXTERIEURS			-11,52%

On y trouve les travaux confiés à des entreprises : contrats d'entretien, location de matériels, maintenance, prestations de service ..., ainsi que la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone.

Ce compte enregistre une diminution de 11,52 % par rapport au prévisionnel 2014, notamment du fait des dépenses suivantes :

Documentation générale et technique	- 6 780
Versements à des organismes de formation	- 10 630
Honoraires	- 20 800
Rémunérations d'intermédiaires - divers	- 40 380
Catalogues et imprimés	- 9 665
Missions	- 9 100
Frais de télécommunications	- 13 750
remboursement frais à autres organismes	- 20 650

**c - Compte 63 – Impôts et taxes :**

		<b>BP 2014</b>	
<b>cppte 63</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>60 340</b>	

On y retrouve essentiellement les taxes foncières. Les dépenses sont réévaluées par rapport au réalisé 2014.

## 2 - Les charges de personnel

		<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>	
<b>Chap 012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>7 087 930</b>	<b>7 310 000</b>	222 070
				3,13%

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel communal, celui des intérimaires et les cotisations sociales correspondantes. Il comprend également les charges liées à la protection sociale des agents (cotisations pour les mutuelles, Centre National d'Action Sociale, médecine préventive ...).

En 2015, l'évolution des frais de personnel prend en compte divers éléments ne relevant pas de la commune, notamment :

- la revalorisation réglementaire des agents de catégories C au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- l'augmentation des cotisations sociales et d'assurance ;
- les nouveaux temps d'animation périscolaire sur une année liés aux nouveaux rythmes scolaires (ils n'avaient été pris en compte en 2014 que pour 4 mois).

Ceci étant, des actions sont engagées afin de réduire la masse salariale, en relations avec les partenaires sociaux :

- non remplacement systématique des départs en retraite ; pour cette année, très peu de départs sont prévus ;
- les modalités de remplacement des agents en arrêt seront revues (non remplacement systématique par des intérimaires extérieurs au bénéfice de remplacements en interne, ...) ;
- une réduction du nombre des saisonniers, tout en maintenant un service de qualité pour les habitants et les touristes ;
- la mutualisation de certains services avec Dinan Communauté (à noter qu'un agent et demi équivalent temps plein va être mis à la disposition de Dinan Communauté à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol) ;
- en interne une plus grande transversalité entre les services pour à la fois accroître leur efficacité et réaliser des économies.

Toutes ces mesures s'accompagneront de la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC). Leurs effets se mesureront naturellement sur le moyen terme.

## 3 - Les autres charges de gestion courante

		BP 2014	BP 2015	
<b>chap 65</b>	<b>PARTICIPATIONS ET CHARGES DE GESTION</b>	<b>1 495 600</b>	<b>1 350 000</b>	- 145 600
				-9,74%

Les enveloppes du BP 2015 ont été déterminées à partir des hypothèses suivantes :

		BP 2014	BP 2015
6554	Contributions aux organismes de regroupement	400	30000
65581	participation autres contrib écoles privées	273790	250000
657361	subvention de fonctionnement Caisse des écoles	0	6300
657362	CCAS	400000	400000
65738	subv fonct autres organismes	10000	120000
65748	subv fonct pers dt privé - autres orga	539400	270000

Ainsi, on retrouve une réaffectation des crédits à différentes imputations :

- au 6554, les cotisations et les participations que la Ville verse aux associations auxquelles elle adhère ou avec lesquelles elle a un engagement juridique ; (ARIC, Comité de la fête des remparts, Union villes d'art et d'histoire, l'AMF 22,...) L'essentiel de ces cotisations était auparavant imputé au 65748.
- au 657361, on affecte les crédits utilisés au titre de la Caisse des Ecoles, budget dédié à certaines dépenses scolaires facultatives, qui étaient auparavant imputés au chapitre 011 ;
- au 65738 sont imputées les subventions de fonctionnement à la mission locale du Pays de Dinan et au Centre Social (avec, pour ce dernier, une baisse prévue en 2015 par rapport à 2014) ; ces dépenses étaient aussi imputées auparavant au 65748
- au 65748 figurent les subventions de fonctionnement aux associations. Ce poste est en diminution à cause des participations qui sont maintenant inscrites au 6554 et au 65738

Au total, c'est donc une baisse de 129 800 € de crédits affectés pour ces participations, soit – 23,61 % par rapport à 2014.

Par ailleurs, la subvention de fonctionnement au CCAS est maintenue à 400 000 €, comme au service départemental d'incendie et de secours (57 000 € en 2014).

#### 4 - Les charges financières

		BP 2014	BP 2015	
<b>chap 66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>511 000</b>	<b>370 000</b>	- 141 000
				-27,59%

La Commune n'ayant pas contracté de nouvel emprunt 2014, le remboursement des intérêts de la dette continue de diminuer. Les crédits inscrits au BP ont été évalués par rapport aux tableaux d'amortissement des emprunts en cours, une augmentation des taux n'étant pas prévue.

#### 5 - Les charges exceptionnelles

		BP 2014	BP 2015	
<b>chap 67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>628 270</b>	<b>500 000</b>	- 128 270
				-20,42%



Elles concernent essentiellement la participation de la ville au Centre des Congrès (87 000 €) et les subventions aux budgets annexes.

Pour ces dernières, elles ont été évaluées au plus juste, dans le cadre des prévisions budgétaires des budgets annexes. Ainsi, pour les budgets annexes Parkings et Transports, un lissage de la subvention d'équilibre permet d'éviter des écarts de subventions annuelles défavorables au budget principal, tout en assurant une capacité à prévoir chaque année une enveloppe de travaux d'investissement. L'enveloppe globale des crédits est de 400 000 €, dont 350 000 € pour le budget parking, et 40 000 € pour le budget transports. Une petite subvention d'environ 4 000 € a été inscrite au budget camping pour équilibrer la section de fonctionnement.

#### 6 - Les dépenses imprévues

		BP 2014	BP 2015
<b>compte 022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	-	<b>200 000</b>

Cette année, afin de pourvoir aux besoins des services non prévus en ce début d'année, il est proposé d'inscrire 200 000 € au chapitre des dépenses imprévues, ce qui permettra au Conseil Municipal d'abonder certains chapitres le cas échéant, par décision modificative.

#### 7 - L'équilibre et l'épargne

Le total des recettes inscrites au BP 2015, en section de fonctionnement, est supérieur aux dépenses prévisionnelles et permet ainsi de dégager un virement à la section d'investissement de 1 769 236 €, dont :

- 1 044 736 € sont issus du report de l'excédent 2014 en section de fonctionnement ;
- et 724 500 € de la gestion prévisionnelle 2015.

Ce virement, inscrit en fonctionnement au compte 023, vient abonder l'autofinancement dans la section Investissement au compte 021.

Evolution du virement à la section Investissement :

BP 2013	BP 2014	BP 2015
845 271,95 €	926 000 €	1 769 236 €

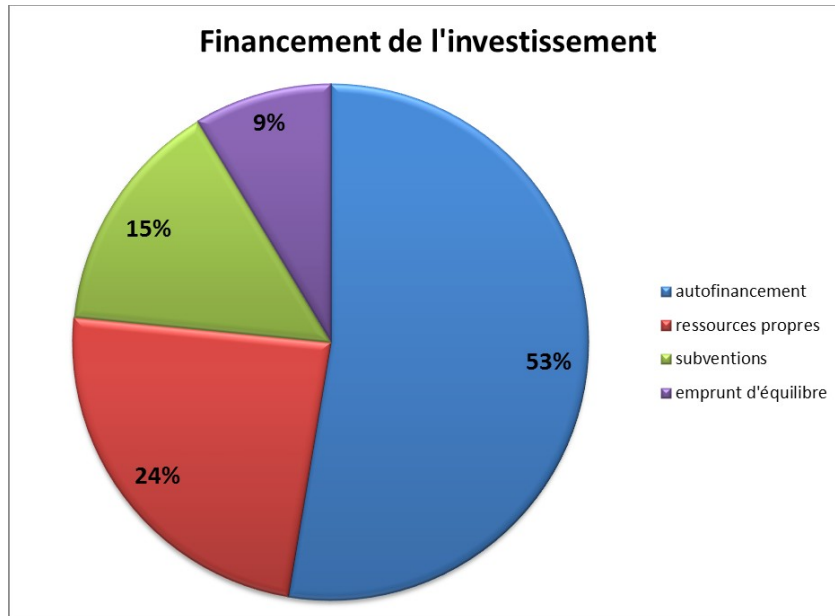
Constitution de la chaîne de l'épargne :

A : Recettes inscrites au BP	15 172 236 €
B : Dépenses inscrites au BP	13 403 000 €
A – B = C : Epargne brute	1 769 236 €
D : Remboursement du capital de la dette	1 466 000 €
C – D = E : Epargne nette	303 236 €

L'épargne nette de la Ville est donc de 303 236 € en 2015, il permettra de financer pour partie des investissements inscrits cette année.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A- Les recettes d'investissement



#### 1- L'autofinancement brut

Il s'élève à 1 769 236 €. Dégagé par la section de fonctionnement, il permet de rembourser le capital de la dette (1 466 000 €, hors emprunt avec option de titrage qui est neutralisé en dépense et en recette), et une partie du programme d'investissement à hauteur de 303 236 €.

L'autofinancement brut ajouté à l'excédent de fonctionnement partiellement transféré en Investissement et inscrit au compte 1068 pour un montant de 750 047 €, produit un autofinancement de 2 519 083 € qui vient financer 56% des dépenses réelles d'investissement.

#### 2- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le Fonds de Compensation de la TVA compense une partie de la TVA acquittée par la ville sur ses seules dépenses d'investissement de l'année n-2, soit 2013 en l'occurrence. Le taux de compensation appliqué sur ces dépenses TTC est de 15,761 %.

Le montant du FCTVA notifié à la Ville est de 747 677 €.

#### 3- Les subventions d'équipement

Seules sont inscrites au Budget Primitif les recettes certaines, c'est-à-dire celles qui ont été notifiées ou pour lesquelles la Collectivité a un début d'engagement.

Les subventions d'investissement inscrites en restes à réaliser :

52	Rempart rue de Gaulle	subv DRAC étude diagnostic	16 438,00 €
53	Château (tour Coatquen et donjon)	DRAC restauration courtines et coetquen	15 483,00 €
54	Chapelle Ste Catherine	subv Région restauration voutes transept	7 055,00 €
		subv Région restauration statues	1 140,75 €
		subv Région restau statues	1 140,75 €
62	Scénographie Eglise St Malo	subvention DRAC restauration vitraux	6 500,00 €
53	signalétique patrimoniale	subv Région signalétique patrimoniale	50 000,00 €
CHAP 13	autres subventions d'investissement	Subventions de l'Etat	14 450,00 €
		Subventions d'investissement de la Région	10 404,51 €

Les subventions nouvelles pour l'année 2015 :

52	Rempart rue de Gaulle	subvention de l'Etat	100000
53	Château (tour Coatquen et donjon)	subventions Région restauration courtine et Coëtquen	22633,52
53	Château (tour Coatquen et donjon)	dons mécénat Tour Coëtquen	20000
61	Château (boutique, scénographie)	subv Dinan Communauté scénographie	15000
81	Programme voirie / espaces publics	remboursement assurance pour rue du Petit Fort	117544
CHAP 13	Subventions d'investissement	Subventions de l'Etat	7500
CHAP 13	Subventions d'investissement	don Fondation de France pour achat pianon action culturelle biblio	11307

#### 4- Les autres recettes :

Il s'agit :

- du produit des amendes de police, au titre de la circulation routière : inscrit pour un montant de 200 000 € au BP 2015.
- du produit de la taxe d'aménagement : inscrit au BP 2015 pour un montant total de 74 700 € correspondant à 64 733,92 € inscrits en restes à réaliser 2014 après notification du Trésor Public, et 10 000 € supplémentaires évalués pour 2015.

Enfin, une recette de 91 342,31 € est inscrite au BP 2015 au titre des restes à réaliser 2014, correspondant au remboursement par Dinan Communauté des dépenses engagées par la Ville de Dinan pour la Zone Artisanale Dinan-Quévert (dépenses inscrites en Investissement pour le même montant).

#### 5- Le produit des cessions d'immobilisation

Le produit de certaines cessions immobilières a été inscrit au BP 2015, du fait de la signature d'actes d'engagement. Il s'agit de la vente du bâtiment du CCAS pour 240 000 €, et la vente d'un appartement dans la Résidence Surcouf pour 82 000 €.

#### 6- Emprunt d'équilibre

Un emprunt d'équilibre a été inscrit au BP 2015, pour un montant de 413 982 €, en attendant la notification de nouvelles recettes d'investissement.

En effet, de nouvelles subventions d'investissement sont attendues en 2015, ainsi que des cessions immobilières (vente du terrain du Bouloir par exemple) :

### B) Les dépenses réelles d'investissement

En 2015, le volume de dépenses d'équipement est de 2 785 640 €. Il comprend :

- les **restes à réaliser** pour un montant de 739 635 €.

Il s'agit de dépenses qui ont été engagées juridiquement en 2014 mais qui n'ont pas pu être mandatées avant la fin de l'année budgétaire.

- Les **dépenses nouvelles hors opération**, d'un montant de 408 005 €. Il s'agit de dépenses courantes (matériels, mobiliers, informatique, petits équipements, frais d'étude...) qui se répartissent comme suit :

20 - immobilisations incorporelles : 68 016 €  
204 – subventions d'équipement versées : 27 500 €  
21 - immobilisations corporelles : 209 489 €  
23 - immobilisations en cours : 103 000 €

- Les **dépenses nouvelles par opération** pour un montant de 1 638 000 € :  
Il s'agit des dépenses d'équipement inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Pour ces dépenses, il est proposé de voter les crédits par opération identifiée, et pour celles qui se dérouleront sur plusieurs années, d'adopter par délibération des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP).

#### 1- les dépenses hors opération

- Le Chapitre 20 concerne les frais liés aux études, concessions et droits de licences, de logiciels, etc

Ont été inscrites au BP 2015 les dépenses nouvelles suivantes :

- étude CHRS et CHU : 15 000 €
  - étude diagnostic pour les ERP : 10 000 €
  - participation à l'étude de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne pour l'IME Beaumanoir : 4000 €
  - le marché de révision du PLU (crédits complémentaires)
  - le schéma directeur d'aménagement pluvial
  - la mise à jour des logiciels métiers de différents services
  - la conception du nouveau site internet de la Ville et du nouveau journal municipal.
- Au chapitre 204 figurent spécifiquement les subventions d'équipement versées, et comprend le remboursement au Conseil Général des Côtes d'Armor de la participation de la Ville à la réalisation des garde-corps sur le viaduc (23 000 €) et la participation de la Ville pour l'étude de l'aménagement de l'Aublette (4 500 €).
  - Le chapitre 21 comprend les dépenses d'achat de biens nécessaires au fonctionnement des services (véhicules, équipements, matériels ...), les équipements publics .... Ont été alloués aux services :
    - 100 000 € pour les services techniques (dont l'achat de véhicules de transport, des coffrets électriques pour le marché et les manifestations diverses, et des panneaux de signalisation voirie et informations locales ...)
    - 11 400 € pour la bibliothèque, notamment pour l'achat d'un piano à queue financé à 87% par un don de la Fondation de France
    - 53 000 € pour le service informatique, pour le renouvellement des parcs informatiques et photocopieurs de la mairie et des écoles ainsi que l'achat de matériel spécifique.
    - 26 000 € pour le service de police municipale, notamment pour l'achat d'un véhicule adapté à la fourrière animale, et des équipements spécifiques des agents, ainsi que

le début d'un programme de mise en conformité des horodateurs pour les parkings de surface

- 18 000 € pour l'achat de totems pour le passage de la Tour de l'Horloge, des drapeaux et enseignes et la signalétique de l'Hôtel de Ville.
- l'acquisition d'un nouveau panneau *Dinan Ville Art et d'Histoire*

• Au chapitre 23, il s'agit de travaux, dont notamment :

- la réalisation de nouveaux modules pour le columbarium du cimetière ;
- des travaux sur les aires de jeux
- l'installation de conteneurs enterrés
- le déplacement du monument aux morts Afrique du Nord
- des travaux de câblage et de fibre optique
- des travaux de reliures sur le fonds ancien de la bibliothèque. En effet, la bibliothèque municipale de Dinan dispose d'un fonds de livres anciens, pour lequel il est nécessaire de procéder à des travaux de reliures afin d'en préserver l'état de conservation.  
Il est proposé d'inscrire en section d'investissement les travaux de reliure, au même titre que leur acquisition, compte-tenu qu'ils constituent une dépense d'amélioration contribuant à augmenter la valeur ou la durée de vie du bien immobilisé. Ces dépenses constituent ainsi des immobilisations.

2- Les dépenses par opération.

Elles s'élèvent à un montant de 1 638 000 € et se répartissent comme suit :

<b>11</b>	<b>Programme Enseignement et périscolaire</b>	80 000,00
<b>31</b>	<b>Quartiers prioritaires</b>	20 000,00
<b>32</b>	<b>Fonds intervention centre Ville</b>	30 000,00
<b>52</b>	<b>Rempart rue de Gaulle</b>	300 000,00
<b>53</b>	<b>Château (tour Coetquen et donjon)</b>	100 000,00
<b>54</b>	<b>Chapelle Ste Catherine</b>	75 000,00
<b>61</b>	<b>Château (boutique, scénographie)</b>	95 000,00
<b>62</b>	<b>Scénographie Eglise St Malo</b>	10 000,00
<b>63</b>	<b>signalétique patrimoniale</b>	100 000,00
<b>64</b>	<b>objets mobiliers</b>	15 000,00
<b>71</b>	<b>Projet Quartier de la Gare</b>	30 000,00
<b>81</b>	<b>Programme voirie / espaces publics</b>	365 000,00
<b>821</b>	<b>Rue de l'école / rue de la Lainerie</b>	100 000,00
<b>822</b>	<b>Rue du Quai</b>	55 000,00
<b>83</b>	<b>programme d'éclairage public</b>	30 000,00
<b>84</b>	<b>déplacements doux</b>	33 000,00
<b>85</b>	<b>programme Bâtiments</b>	200 000,00

Opération 11 - Programme Enseignement et périscolaire

Sont prévus :

- des travaux aux groupes scolaires de la Garaye (préau), des Fontaines (travaux de couverture) et La Ruche (isolation thermique et remplacement des menuiseries extérieures du préau), pour un montant total de 69 000 €
- l'acquisition de mobilier et de matériel scolaire pour les écoles maternelles et primaires : 11 000 €

#### Opération 31- Quartiers prioritaires

Une enveloppe prévisionnelle de 20 000 € est inscrite au BP, en prévision de la contractualisation devant intervenir avec l'Etat fin juin sur le quartier prioritaire de la Bretonnière, des Essarts et Lécuyer. Des compléments de crédits seront alloués par décision modificative en fonction des programmes retenus dans le contrat et des subventions perçues au titre de la politique de la ville.

#### Opération 32- Fonds d'Intervention Centre Ville

Une enveloppe de 30 000 € est prévue.

#### Opération 52 - Rempart rue de Gaulle

Cette opération concerne les travaux relatifs au rempart de la duchesse Anne, suite à l'effondrement du 2 Mars dernier :

- 150 000 € pour les travaux de mise en sécurité ;
- une première enveloppe de 150 000 € pour les travaux de reconstruction. Les crédits alloués à cette restauration seront gérés par Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

#### Opération 53 Château (tour Coëtquen et donjon)

Une partie de l'opération a été engagée en 2014 (inclus dans les restes à réaliser) Il s'agit de la réfection de la courtine et de l'étanchéité de la tour de Coëtquen.

#### Opération 54- Chapelle Ste Catherine

Cela concerne :

- la restauration de la sacristie et des peintures du transept ;
- l'étude de restauration du chœur des religieuses

#### Opération 61- Château (boutique, scénographie)

Les crédits inscrits sont relatifs à :

- la mission du scénographe
- un début d'aménagement scénographique

#### Opération 62- Scénographie Eglise St Malo

Il s'agit de la conception de la scénographie du Trésor.

#### Opération 63- Signalétique patrimoniale

Une enveloppe supplémentaire de 50 000 € est ajoutée aux 50 000 € décidés par décision modificative en 2014, pour réaliser la signalétique d'interprétation du patrimoine et de jalonnement piéton.

#### Opération 64-Objets mobiliers

Sont prévues en 2015 la restauration de mobiliers inscrits aux Monuments Historiques pour 12 000 €, et la restauration d'œuvres du musée pour 3 000 €.

#### Opération 71- Projet quartier de la Gare

30 000 € sont consacrés à la réalisation de l'étude de programmation du quartier de la gare.

#### Opération 81- Programme de voirie-espaces publics

Les programmes suivants sont prévus :

- la réfection de la rue A. Brûlon : 80 000 €
- la réfection de la rue de la Croix- Réfection : 45 000 €
- l'aménagement du passage piéton et d'une entrée parking rue Lecomte de l'Isle et rue de la Garaye : 25 000 €

- la création d'un réseau d'eaux pluviales rue des fontaines : 15 000 €
- diverses réfections de chaussée : 23 000 €
- un ménagement sécurité trottoir Pont Lécuyer: 15 000 €
- la réparation d'un mur 31 rue du petit fort, suite à un sinistre : 149 516 € ; à noter le remboursement par l'assurance de la majeure partie de cette somme.

#### Opération 821-Rue de l'école / rue de la Lainerie

Il s'agit de la réfection complète des rues de l'école et de la Lainerie. La planification de ces travaux s'étant sur les années 2015 et 2016, les crédits qui leur seront alloués seront donc gérés par AP/CP. Il Une première enveloppe de 100 000 € est nécessaire pour 2015.

#### Opération 822-Rue du Quai

Cela concerne la fin des travaux de la rue du Quai et d'une enveloppe supplémentaire de 55 000 € à ajouter aux restes à réaliser 2014.

#### Opération 83- Programme d'éclairage public-

Une enveloppe de 30 000 € est inscrite pour l'année 2015.

#### Opération 84- Promenades, espaces naturels et déplacements doux

Des crédits sont prévus à hauteur de 33 000 €, dont 11 000 € pour des chemins piétonniers.

#### Opération 85- programme bâtiments

Suivant le PPI, une enveloppe globale de 100 000 € est prévue pour les grosses réparations à l'ensemble des bâtiments communaux.

S'y ajoute une première enveloppe de 100 000 € pour la maîtrise d'œuvre et les premiers marchés de travaux pour la réalisation de la maison d'accueil du cimetière.

#### Les dépenses imprévues :

Il est prévu l'inscription de dépenses imprévues, à hauteur de 100 000 €, au chapitre 020 en dépenses d'investissement, afin de pouvoir abonder les chapitres 20, 21 et 23 ou les enveloppes par opération dans le cas où des dépenses non prévues en ce début d'année viendraient à intervenir.

## **II- LES BUDGETS ANNEXES**

Ils concernent le camping, le port de plaisance, les parkings souterrains, les transports urbains.

### 1) le port de plaisance

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 26 mars 2015, il est proposé d'adopter le Budget Primitif du Port de plaisance qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 295 949 €, soit :

- 78 000 € en section d'exploitation, avec un résultat reporté excédentaire de 19 628,04 €
- 217 949 € en section Investissement, avec un excédent reporté d'investissement de 138 021,00 €.

En investissement, il est prévu pour cette année divers travaux de modernisation et de mise aux normes tels que :

- divers dispositifs de sécurité (échelles de pontons, bouées de sauvetage,...)
- l'acquisition d'une embarcation de service pour entretien des installations et assistance pour évènements

- la mise en place de bornes eau et électricité
- 

L'ensemble est estimé à 97 250 € HT.

En recettes d'investissement, des subventions d'un montant total de 47 700 €, sont reportées de 2014 sur 2015.

## 2) le camping

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 26 mars 2015, il est proposé d'adopter le Budget Primitif du Camping municipal qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 65 724,49 €, soit :

- 42 730 € en section d'exploitation, avec un résultat reporté déficitaire de 771,88 €
- 22 949,49 € en section Investissement, avec un excédent reporté d'investissement de 18 764,49 €.

Une subvention d'équilibre prévisionnelle de 3 632 € a dû être inscrite en section d'exploitation.

## 3) les parkings souterrains

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 26 mars 2015, il est proposé d'adopter le Budget Primitif des parkings de l'hôtel de ville et du centre historique qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 2 566 478 €, soit :

- 1 418 300,00 € en section d'exploitation, avec un résultat reporté excédentaire de 791 987,93 €
- 1 048 278,00 € en section Investissement, avec un déficit reporté d'investissement de 669 871 €.

En investissement, il est prévu, pour le parking de l'Hôtel Ville, le remplacement des éclairages existants par des leds et détecteurs de présence, la pose d'un auvent sur la cage d'escalier côté Poste, la peinture des poteaux et de quelques panneaux muraux pour un montant de 50 000 €.

Une subvention d'équilibre lissée de 350 000 € annuelle, versée par le budget général, est nécessaire à l'équilibre du budget.

## 4) les transports urbains

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 26 mars 2015, il est proposé d'adopter le Budget Primitif du service de transport urbain qui s'élève à 139 930,77 € en dépenses et 139 931,00€ en recettes, soit :

- 110 440 € en section d'exploitation, avec un résultat reporté excédentaire de 48 440 €
- 29 490,77 € en dépenses d'investissement, et 29 491,00 € en recettes d'investissement, avec un déficit reporté d'investissement de 29 490,77 €.

Une subvention d'équilibre, lissée annuellement, de 40 000 €, venant du budget général, est inscrite.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 26 mars 2015, il vous est proposé :



- 1) d'adopter le budget primitif (budget général et budgets annexes) au titre de l'exercice 2015 ;
- 2) d'imputer chaque année, en section d'investissement, les dépenses de reliure des ouvrages constituant le fond ancien de la bibliothèque.
- 3) d'approuver les subventions aux associations conformément au tableau joint.

\*

\* \*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par **26 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir à Mr JOUNEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU) **et 7 CONTRE** (Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER) **d'adopter ces dispositions.**

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le 7 Avril**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS :** Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

**ETAIENT EXCUSES :** Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr JOUINEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

\*  
\* \*

**FINANCES – Fixation du taux des taxes directes locales pour 2015**

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Les bases d'imposition notifiées pour l'année 2015 s'établissent ainsi :

	base d'imposition prévisionnelle pour 2015	produits à taux constant	pour mémoire : bases d'imposition de 2014
taxe d'habitation	15 079 000	2 981 118	14 885 931
taxe foncière (bâti)	12 979 000	2 491 968	12 685 511
taxe foncière non bâti	18 500	7 496	18 318

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 26 mars 2015, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2015, comme suit :

	Taux 2014	Variation	Taux 2015
Taxe d'habitation	19,77%	0%	19,77%
Taxe foncière (bâti)	19,20%	0%	19,20%

<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	40,52%	0%	40,52%

Le produit des trois taxes directes locales serait alors de 5 480 583 € en 2015, contre 5 385 988 € perçus en 2014, soit une recette supplémentaire de 94 595 € (+ 1,8%).

\*

\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN.



Affaire n° 7 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le 7 Avril**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr JOUINEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

\*  
\* \*

**FINANCES- Admissions en non valeur**

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Pour diverses raisons (somme minime, insolvabilité, adresse inconnue, décès...), Madame la Trésorière Principale n'a pas pu recouvrer un certain nombre de titres de recettes qui ont été émis par la Ville de Dinan. Elle propose de les admettre en non-valeur.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître les créances irrécouvrables des écritures de prise en charge du comptable public. Ceci étant cette mesure n'éteint pas la dette et elle ne fait donc pas obstacle à un éventuel recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Les admissions en non-valeur (article 654) se répartissent de la manière suivante :

- Budget principal de la Ville : 8 955,18 €, couvrant une période allant de 2009 à 2013 (voir état joint ) soit :
  - 3 690 € au titre de la redevance pour non création de place de stationnement ;
  - 1 974 € de location de garages au port ;
  - 1 230 € de droits de terrasses ;
  - 695,92 € au titre de la restauration scolaire ;

- 630,95 € de location de salles ;
- 261,53 € de frais de séjour à l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) ;
- 236,10 € de droits de voirie ;
- 135,88 € de frais de mise en fourrière ;
- 84,80€ de garderie ;
- 56€ de vente de bois.

- Budget annexe du camping : 42 € (voir état joint)

Par ailleurs, suite à un vol avec effraction au camping municipal commis dans la nuit du 12 au 13 août 2013, avec une perte en numéraire de la somme de 1 318,55 €, il est demandé l'abandon du déficit de la régie de recettes à hauteur de la même somme.

\* \*

\*

Suite à la réunion de Commission des finances en date du 26 mars 2015 ;

Il vous est proposé :

- d'admettre en non-valeur ces titres de recettes dont la liste figure en annexe ;
- d'abandonner le déficit de la régie de recettes du camping municipal pour la somme de 1318,55€.

\*

\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN.



Affaire n° 8 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le 7 Avril**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS :** Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

**ETAIENT EXCUSES :** Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir à Mr JOUNEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

\*  
\* \*

**OBJET / MONUMENTS HISTORIQUES- Rempart de la promenade de la duchesse Anne.**

Rapporteur : Cécile PARIS

Suite à l'effondrement d'une partie du rempart sur la rue du Général de Gaulle à Dinan, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 mars dernier, la ville de Dinan a missionné M. Christophe Batard, Architecte en chef des monuments historiques, pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en sécurité de la partie effondrée.

Après consultation de 4 entreprises, les marchés pour les travaux d'urgence ont été confiés à l'entreprise Beauvils de St Carné pour un montant total de 116 064 € HT €, somme à laquelle il faut ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre (7,9%) et de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), soit un total de **127 000 € HT**. Les travaux sont en cours et dureront jusqu'au 5 juin prochain.

Parallèlement, M. Christophe Batard, a établi un projet de reconstruction-restauration qui se décompose en quatre phases :

- **la phase 1** concerne la reconstruction du rempart extramuros (côté rue) et intramuros (côté CREC et maison de retraite) sur une longueur de 30 mètres (partie ouest dont zone effondrée) pour 540 900 € HT. Il faut y ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre (7,9%) ceux de la mission coordination sécurité et protection de la santé (2%) et une provision pour aléa techniques (5%) pour 80 600 € HT.  
Montant estimatif de l'opération : **621 500 € HT**.
- **la phase 2** intègre les travaux de consolidation et de restauration intramuros et extramuros du rempart sur 80 mètres de long (partie Est) estimés à 549 400 € HT et les honoraires pour 81 800 € HT, soit une dépense totale de **631 200 € HT**.

Les deux phases suivantes concernent la restauration de 140 mètres, fragilisés, qui se prolongent vers l'amont de la partie effondrée :

- **la phase 3** se rapporte à la face extra muros (côté rue) du rempart. Les travaux de restauration ont été estimés à 490 000 € HT, et les honoraires et aléas à 73 010 € HT, soit une dépense totale de **563 010 € HT**.
- **la phase 4** concerne la face intramuros (côté maison de retraite) de cette partie du rempart. Les travaux de restauration ont été estimés à 122 000 € HT, et les honoraires et aléas à 18 178 € HT, soit une dépense totale de **140 178 € HT**.

Enfin, des travaux optionnels de restauration exhaustive des parements du mur intramuros, de restauration et la mise en peinture de la grille intramuros, d'éclairage de la promenade, et de plantation de tilleuls, sont proposés, pour un total de 371 000 € HT. Avec les honoraires, cette partie s'élève à **426 279 €**

Le montant total de l'opération pour la mise en sécurité et les phases 1 à 4 s'élève à la somme de **2 082 888 € HT hors options, et 2 509 167 € HT avec les options**.

Nous avons sollicité des subventions de l'Etat (au titre des crédits centraux du Ministère de la Culture, des Monuments historiques et de la dotation d'équipement des territoires ruraux), de la Région et du Département. Des dons ont aussi été versés à la Fondation du patrimoine. Un certain nombre de ces dons provient de Communes. Le Sénat devrait aussi nous allouer une aide.

\*

\* \*

Il vous est ainsi proposé :

- 1) d'approuver le programme de restauration ci-dessus ;
- 2) de solliciter, des diverses entités indiquées ci-dessus, l'attribution des subventions tant pour la mise en sécurité que pour la reconstruction et la restauration du rempart ;
- 3) d'émettre le souhait qu'un accord cadre soit conclu entre la Ville, l'Etat et la Région et tout autre partenaire pour la restauration des remparts de Dinan.

\*

\*\*

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN.



Affaire n° 9 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le 7 Avril**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr JOUINEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

\*  
\* \*

**AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques –**  
**Demande de subventions**

Rapporteur : Cécile PARIS

Plusieurs opérations prévues cette année pour la restauration et l'entretien des Monuments Historiques de la ville peuvent être subventionnées par l'Etat et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine au titre des crédits d'entretien.

Il s'agit des opérations suivantes :

C) pour le château :

- la restauration des menuiseries de la Salle du Banquet pour un montant s'élevant à 4 846 € HT. L'intervention serait réalisée par la SARL Le Ber de Sizun (29) ;
- des travaux d'entretien des courtines intérieures du Château pour un montant s'élevant à 22 006 € HT. L'intervention serait réalisée par l'entreprise Beaufile de Saint-Carné (22).

D) pour la Tour de l'Horloge :



- des travaux de repose d'un pinacle sur le porche de la Tour pour un montant s'élevant à 1 740 € HT. L'intervention serait réalisée par l'entreprise Beaufiles de Saint Carné (22).

Pour ces trois opérations, nous pouvons solliciter l'Etat (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) pour des aides s'élevant à 50% du montant des travaux HT.

\*

\* \*

Suivant la réunion de la commission Culture et Patrimoines en date du 25 février 2015, Il vous est proposé de solliciter l'Etat pour subventionner à hauteur de 50% du montant des travaux HT les opérations mentionnées ci-dessus.

\*

\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN.



Affaire n° 10 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le 7 Avril**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS :** Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

**ETAIENT EXCUSES :** Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr JOUINEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

\*  
\* \*

**LOGEMENT – Résidence *Surcouf* – Vente d'un appartement ( bâtiment A lot n° 6)**

Rapporteur : Yannick HELLIO

**La Ville a reçu une demande d'achat d'un appartement situé dans le bâtiment A de la résidence *Surcouf* à Dinan.**

**Cet appartement, identifié sous le lot 6, est situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble, sans ascenseur. Il s'agit d'un Type 3, d'une surface habitable de 114,83 m<sup>2</sup>.**

**La demande a été présentée par Mme Charlotte LERMINE, domiciliée 37A rue de Brest à Dinan. Mme LERMINE est primo accédante.**

**Le service des Domaines a estimé ce bien à 82 000,00 €.**

\*  
\* \*

**Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 26 mars 2015 ;  
Vu l'avis des Domaines en date du 30 mars 2015.**

**Il vous est proposé :**

- de décider la vente du lot n° 6 de la résidence *Surcouf*, d'une surface habitable de 114,83 m<sup>2</sup>, à Mme Charlotte LERMINE, domiciliée 37A rue de Brest à Dinan, au prix net vendeur de 82 000 € (quatre-vingt deux mille euros).
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant en l'étude de Maître VILLIN, notaire à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

\*

\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN.



Affaire n° 11 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le 7 Avril**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS :** Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

**ETAIENT EXCUSES :** Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr JOUINEAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

\*  
\* \*

**MARCHES PUBLICS – Fourniture de carburants – Constitution d'un groupement de commandes**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Comme l'autorise l'article 8 du Code des Marchés Publics, un certain nombre de communes et d'établissements publics du secteur de Dinan envisagent de constituer un groupement de commandes pour la fourniture de carburants.

Un tel groupement permet de coordonner et de regrouper les achats pour réaliser des économies d'échelle, en obtenant des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises.

Le groupement réunirait les personnes publiques suivantes : Dinan Communauté, la Ville de Dinan, Dinan Habitat, le CCAS de Dinan, la Commune de St-Samson-Sur-Rance, la Commune de Taden, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (caserne de Dinan), le Syndicat mixte des Pays de Rance et de la Baie, le Syndicat mixte du Sage Rance Frémur et le Syndicat mixte du Pays de Dinan.

.Dans le cadre de leur politique de rationalisation et d'optimisation des moyens, ces collectivités et établissements passeraient un ou des marchés nécessaires à la fourniture de carburant pour la période allant de 2015 à 2019.

Les quantités estimées pour le groupement sont de 170 000 litres par an, dont environ 68 000 litres pour la ville de Dinan.

Dans le cadre d'un groupement de commande, une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement. Celle-ci fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché. Dinan Communauté serait désignée comme coordonnateur. A ce titre, celle-ci serait également chargée

d'organiser l'ensemble de la procédure de choix des titulaires. La commission d'appel d'offres serait celle de Dinan Communauté, et serait présidée par son représentant.

Il est précisé que la mise en concurrence au nom du groupement est réalisée après recensement et agrégation des besoins dans un dossier de consultation des entreprises, et que le coordonnateur sera chargé de l'exécution et du règlement du marché, à charge pour lui de facturer trimestriellement des sommes dues par les membres du groupement au titre des consommations réelles, majorées de frais de gestion. Ceux-ci sont estimés à 0,06 € par litre de carburant.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 26 mars 2015 ;

Il vous est proposé :

- 4- - d'approuver la constitution d'un groupement de commande relatif au marché de carburant comprenant :
- Dinan Communauté, représentée par son Président,
    - o Dinan Habitat, représentée par son Président,
    - o La Ville de Dinan, représentée par son Maire,
    - o Le CCAS de Dinan, représenté par son Président,
    - o La Commune de St Samson-Sur-Rance, représentée par son Maire,
    - o La Commune de Taden, représentée par son Maire,
    - o Le Service Départemental d'Incendie et de Secours, représenté par son Président,
    - o Le Syndicat mixte des Pays de Rance et de la Baie, représenté par son Président,
    - o Le Syndicat mixte du Sage Rance Frémur, représenté par son Président,
    - o Le Syndicat mixte du Pays de Dinan, représenté par son Président,
  
  - - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de carburant, telle qu'elle figure en annexe du présent rapport, et les éventuels avenants à intervenir, ainsi que tous les actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention.

\*

\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN.



Affaire n° 12 à l'ordre du jour

Année 2015

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le 7 Avril**

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : Mr LE MAIRE, Mme PARIS, Mr JOUENAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mr PASINO, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme RIO, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme BALAY (pouvoir à Mr HELLIO), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à Mme PARIS), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir Mr JOUENAU), Mme DESRAME (pouvoir à Mr LAGREE), Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme MISSIR (pouvoir Mme BRIEC-LAME), Mme MEUNIER (pouvoir Mr BERTIER)

\*  
\* \*

**COMMISSIONS MUNICIPALES – Composition**

Rapporteur : Mr le Maire

Il y aurait lieu de modifier la composition de certaines commissions municipales de la manière suivante :

<b>Commissions municipales</b>
--------------------------------

**Commission de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse**

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné

**Commission du Patrimoine et de la Culture**

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné

**Commission de l'Action sociale**

Nomination de Christine Massart

**Commission de l'Urbanisme, de la Circulation et du Logement**

Remplacement de Bruno Bertier par Christine Laisné

**Commission du Sport et de la Vie Associative**

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné ; nominations de Christine Massart et de Jean Gaubert

**Commission de la Voirie, des Bâtiments communaux et des espaces verts**

Nomination de Bernard Lagrée et de Christine Laisné

**Commission Foires et Marchés**

Remplacement de Marc Ginguené par Stéphanie Missir.

**Commission d'Attribution des halles**

Remplacement de Marc Ginguené par Jean Gaubert ; remplacement de Christine Massart par Floryan Pineau

**Commission d'Accessibilité handicapés**

Remplacement de Véronique Bonnefond par Olivier Bobigeat ; nomination d'Elisabeth Cassany

**Les délégués dans les organismes extérieurs**

**Collège Vercel**

Titulaires : remplacement de Marc Ginguené par Stéphanie Missir.

Suppléants : remplacement de Stéphanie Missir par Bruno Bertier.

**CCAS**

Remplacement de Stéphanie Missir par Anne-Cécile Briec-Lamé

**Les délégués dans les associations**

**Centre social**

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné.

**Enfant dans la Ville**

Remplacement de Marc Ginguené par Anne-Cécile Briec-Lamé.

**Les groupes de travail**

**Commerce**

Remplacement de Marc Ginguené par Christine Laisné ; remplacement de Christine Massart par Cyrille Desramé

**Port**

Nomination d'un représentant de la Maison de la Rance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité**, la nouvelle composition des commissions.

Pour expédition certifiée conforme,  
Le Maire,  
Didier LECHIEN.